

CONSEIL MUNICIPAL DE DECAZEVILLE

Compte rendu de la séance du 19 janvier à 18h

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la séance du 9 décembre 2009.
- Décisions prises en délégation par le Maire.
- Budgets :
 - Budget général : D.M. n° 2
 - Budget Sites Industriel : D.M. n° 1
 - Subventions aux budgets annexes
 - Budget sites industriels : régularisation de TVA
- Marché assainissement pluvial des Bonnières : approbation de l'avenant n° 1.
- Demande de subvention pour l'installation d'un générateur photovoltaïque
- Associations : avance sur subvention.
- Personnel : modification du tableau des emplois.
- Communauté de communes : bilan d'activité 2008
- Réseau de chaleur : compte rendu technique et financier de la saison 2008/2009

Présents : Mmes et MM. Jean REUILLES - Brigitte SWOBODA - Pierre DELAGNES - Jean Louis CALMETTES - Laurent TARAYRE - Florence BOCQUET ó Odile TRATAPEL - Joël MAUREL - Hélène SOLIS ó Jean-Paul BOYER - Christian MOURINO - Marcelline FRANCES - Daniel BRAVO - Patricia REGNIER - Pascal MAZET - Evelyne PORTERO - Guy DUMAS - Jacqueline QUERBES - Christian TIEULIE.

Procurations : Pierre GADEA à Jean REUILLES - Lucette ANDRIEU à Patricia REGNIER - Mireille ALMANZA à Hélène SOLIS - Annie GIRVAL à Jean-Paul BOYER - Alex MALIRAT à Marcelline FRANCES - Odile LAFON à Joël MAUREL - Claude REY à Jacky QUERBES - François MARTY à Christian TIEULIE - Sonia DIEUDE à Guy DUMAS.

Secrétaire de séance : Evelyne PORTERO.

Monsieur Jean REUILLES ouvre la séance et demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : motion pour la défense de l'hôpital. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 9 DECEMBRE 2009

Le compte rendu de la séance du 9 décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

DECISIONS PRISES EN DELEGATION PAR LE MAIRE

Les membres du conseil ont pris acte des décisions prises par le Maire en délégation.

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE 2009 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Madame BOCQUET soumet au Conseil Municipal la décision modificative n° 2 du budget général de la Commune :

INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>			0 0,00 €
	2188-020 OP200 Achat matériel ateliers, mairie	1 600,00	
	1641-020 Remboursement capital emprunt	1 600,00	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré adopte à l'unanimité cette décision modificative.

BUDGET SITES INDUSTRIELS 2009 ó DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame BOCQUET propose une DM n° 1 au budget Sites Industriels afin de pouvoir mandater les honoraires d'avocat dans l'affaire qui oppose la commune à SAFIP.

FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>			0 0,00 €
	62266 ó 011 Honoraires	5 500,00	
	66112 ó 66 ICNE	500,00	
	6817 ó 042 Dotation aux provisions	5 000,00	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré adopte à l'unanimité cette décision modificative.

SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES ó ANNEE 2009

Afin d'équilibrer certains budgets annexes il avait été décidé, lors du vote du budget 2009, de verser une subvention du budget général à certains budgets annexes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité approuve le versement des subventions suivantes :

	<u>Prévu</u>	<u>A verser</u>
- Budget « CCAS »	40 000,00 €	40 000,00 €
- Budget « Restauration »	80 000,00 €	55 000,00 €
- Budget « Réseau de chaleur »	15 000,00 €	15 000,00 €
- Budget « Lotissement »	70 000,00 €	69 828,95 €

BUDGET SITES INDUSTRIELS : REGULARISATION DE TVA

Suite à des annulations de titres de loyers faites en 2007 pour les entreprises Cara et Reica il convient de reverser aux impôts la TVA perçue à tort sur ces loyers soit 13 003,06 €

Sur proposition de Monsieur REUILLES le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour apurer cette situation et émettre 1 mandat au compte 678 pour un montant de 13 003,06 €.

ASSAINISSEMENT PLUVIAL DES BONNIERES : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 4 / 2008 AVEC EHTP / LAGARRIGUE

Par délibération du 21 novembre 2007 le conseil municipal avait donné son accord pour constituer un groupement de commandes avec la communauté de communes pour la réalisation des travaux d'assainissement du quartier des Bonnières, la commune de Decazeville prenant en charge l'assainissement pluvial.

Par délibération du 16 juillet 2008 le conseil municipal a approuvé le marché (marché n° 4/2008) d'un montant de 193 239,08 € HT à passer EHTP / LAGARRIGUE pour la réalisation de ces travaux.

Compte tenu des travaux supplémentaires qui se sont révélés nécessaires il convient de passer un avenant au marché pour un montant de 31 608,75 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 4/2008 avec EHTP / LAGARRIGUE pour un montant de 31 608,75 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 224 847,83 € HT
- Renonce à appliquer les pénalités de retard à l'entreprise
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Dans le cadre des mesures en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique de l'agenda 21 local la Communauté de Communes a entamé, début 2009, la réflexion sur le développement et la production de l'énergie photovoltaïque sur son territoire.

La commune de Decazeville se propose d'équiper plusieurs bâtiments de panneaux photovoltaïques: ateliers municipaux, cuisine centrale, gymnase du Baldy, Le Laminoir

Le premier équipement à réaliser est la cuisine centrale. Le montant de l'opération s'élève à 50 996,80 € HT pour une puissance moyenne de 9,7 kW/mois et une surface de 68,58 m².

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet
- Sollicite du Conseil Régional une participation de 25% du montant de la dépense.

AVANCE SUR SUBVENTION A L'ASSOCIATION « A CIEL OUVERT »

L'association « A Ciel Ouvert » assure une grande partie de la programmation culturelle sur la ville. Des manifestations sont prévues dès le début de cette année. Afin de ne pas pénaliser sa trésorerie, sur proposition de Monsieur Reuilles, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer à l'association « A Ciel Ouvert » un premier acompte de subvention de 5 000 € qui viendra en déduction de la subvention annuelle de fonctionnement qui sera déterminée lors du vote du budget 2010

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Suite aux propositions d'avancement faites à la commission administrative paritaire Monsieur Reuilles propose de modifier le tableau des emplois comme suit à compter du 1^{er} février 2010 en créant:

- 2 postes d'adjoint technique principal 1^{er} classe
- 2 postes de rédacteur

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales Monsieur REUILLES communique au Conseil Municipal le rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes en 2008 (précisant que le document fourni par la Communauté de Communes englobe une partie de l'année 2009).

Monsieur TIEULIE, au nom de son groupe qui n'est pas représenté à la Communauté de Communes, a souhaité faire plusieurs remarques sur la gestion et le compte administratif 2008 de la communauté de communes:

- Dépenses excessives en communication (petit déjeuner offert à l'ensemble du personnel et des élus, brochures luxueuses, filmé). Il faut savoir faire des économies.
- Médiathèque intercommunale : où en est ce projet ?
- Club house pour le cynodrome (50 000 h) : est ce de la compétence de la communauté ?
- Maison médicale : pourquoi ?
- Pourquoi le projet de centre thermo ludique s'est transformé en balnéothérapie ?
- Où sont les entrées de ville à Decazeville ?
- Lotissement de La Cayronnie: le lot espaces verts est de 122 700 h.
- Sur le budget d'investissement de 2008, sur 18 000 000 h inscrits 34 % seulement ont été réalisés.

Monsieur REUILLES donne des précisions sur ces différents points:

En ce qui concerne le petit déjeuner offert au personnel il s'agissait d'une opération permettant de rapprocher le personnel des diverses collectivités et permettre d'aller vers une mutualisation.

Pour la médiathèque l'étude est en cours pour une implantation au 1° étage de l'ancienne école Jean Macé avec, accolé, un pôle culturel de compétence communale.

La maison médicale est à l'étude, la communauté assurerait le portage immobilier.

Le projet de centre thermo ludique (qui utilise l'eau thermale) a été remplacé par un équipement fonctionnant à l'eau normale mais le dossier n'est pas finalisé ; l'étude est en cours et aucune décision n'a été prise.

Pour les entrées de ville de Decazeville il y a la RD 963 : le dossier est terminé mais pour avoir un financement du Département il faut attendre le schéma urbain qui a été confié au CAUE et sera rendu en novembre 2010. La 2° entrée de ville est Fontvernhes où il y aura un rond point qui sera aménagé dans le cadre des travaux de la ZAC du Centre.

La commercialisation du lotissement de La Cayronnie est en cours et l'aménagement paysager apportera un plus dans la vente des lots.

Pour Monsieur BOYER le bilan dressé par la Communauté est intéressant et montre qu'il y a eu des réalisations : de 2002 à 2008 il y a eu 51 % de réalisation des budgets.

De plus en 2009 une somme de près de 1 000 000 h a été versée à la Communauté pour l'entretien des terrains miniers, ce que Mr Tieulié juge très insuffisant.

La maison médicale améliorera la permanence des soins, la prévention et l'éducation.

L'aménagement de la Cayronnie va changer l'image de Cransac et par là du Bassin.

RESEAU DE CHALEUR RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - SAISON DE CHAUFFE 2008/2009

Monsieur CALMETTES présente au Conseil Municipal le rapport du délégué sur le fonctionnement du réseau de chaleur établi par DALKIA (compte rendu technique et financier) pour la saison 2008/2009.

Le Conseil Municipal a pris acte des termes de ce rapport.

MOTION POUR LA DEFENSE DU CENTRE HOSPITALIER PIERRE DELPECH

Le Conseil Municipal a pris connaissance du courrier de l'ARH en date du 23 décembre 2009 qui retire au centre hospitalier de Decazeville l'autorisation de facturer le supplément de surveillance continue.

Le service de soins continus est indispensable dans le cadre des activités chirurgicales, obstétriques et dans la prise en charge rapide d'accidentés. Il l'est tout autant aux patients hospitalisés en service de médecine et particulièrement nécessaire pour les personnes fragiles des services de personnes âgées comme le long séjour.

Le Conseil Municipal désapprouve cette décision brutale qui met directement en cause la viabilité même des services de court séjour et du plateau technique de l'hôpital du Bassin Decazeillois.

Cette injonction ne manquera pas d'aggraver l'asphyxie budgétaire engendrée par la sous dotation depuis plusieurs années, et vient renforcer les menaces qui pèsent sur le renouvellement de l'autorisation d'hospitalisation complète en particulier pour la maternité autorisée jusqu'en mai 2011 et pour la chirurgie jusqu'en juin 2011.

Le Conseil Municipal considère que ces orientations, si elles devaient entrer en application, mettraient gravement en danger la présence du service public hospitalier, la sécurité la plus élémentaire d'une population de 49 000 habitants et créeraient un désert sanitaire.

Il considère que le service de soins continus est essentiel.

Le Conseil Municipal rappelle l'impérieuse nécessité de conforter les moyens humains, budgétaires ainsi que tous les services de soins du Centre Hospitalier Decazeillois, indispensables pour répondre aux besoins de santé de la population.

Consolider l'Hôpital Decazeillois constituerait une décision cohérente de la part de l'État et de ses services en Région afin de ne pas enrayer la dynamique d'aménagement, de développement économique du Bassin qu'il a lui-même engagé et soutenu.

Séance levée à 19h 30